



Puis-je emprunter un train ICE, Eurostar, Trenitalia sur un parcours en France ?

Sources : SNCF Connect

Depuis l'arrivée de nouveaux opérateurs ferroviaires, vous êtes nombreux à nous demander s'il est possible d'emprunter certains trains étrangers **sur des trajets en France**.

Il n'existe pas de réponse unique, mais voici quelques règles simples pour vous orienter :

- **Si le train apparaît** sur [SNCF Connect](#) lorsque vous êtes connecté avec votre identifiant « Pass Carmillon », vous pourrez l'emprunter **selon les conditions affichées** (gratuité ou tarif réduit, réservation, ...).
 - Exemple les ICE circulant entre Paris-Est et Strasbourg
- Certains trains internationaux sont accessibles uniquement sur leur portion étrangère, avec réduction carte FIP, mais pas sur le territoire français.
 - Exemple : Eurostar n'est pas proposé pour Lille alors qu'il l'est pour Bruxelles
- Les trains exploités par des nouveaux opérateurs sur des lignes régionales mises en appel d'offres, visibles sur [SNCF Connect](#) sont également accessibles avec vos facilités de circulation.
 - Exemple : les TER [Zou !](#) sur Marseille Nice.
- **Si le train n'apparaît pas sur [SNCF Connect](#)**, il est probablement commercialisé par une autre entreprise ([RENFE](#), [Trenitalia](#), ...). Dans ce cas, vos facilités de circulation ne s'appliquent pas. Ces trains sont disponibles sur leurs sites ou sur [Trainline](#).

Ces compagnies proposent parfois des tarifs attractifs pour tous les voyageurs. N'hésitez pas à comparer pour tenter l'expérience de la nouveauté.

- Enfin certains TER nécessitent désormais une réservation obligatoire. [SNCF Connect](#) vous indiquera les meilleures options avec votre « Pass Carmillon »
 - Exemples : TER Paris-Normandie, TER Paris Strasbourg, etc.